

# AVIS PUBLIC



Comité de gestion  
de la taxe scolaire  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

## AVIS DE VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES SCOLAIRES

Un avis public est donné à l'effet que les immeubles ci-dessous seront vendus à l'enchère publique le mardi 17 janvier 2023, à 10 h (Salle 128) au 500 boul. Crémazie est, Montréal (Québec), pour satisfaire au paiement des taxes scolaires et, s'il y a lieu, des taxes municipales, avec intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Les immeubles ci-dessous désignés du cadastre du Québec sont de la circonscription foncière de Montréal :

No de compte	Cadastre du Québec lot	Numéro, rue, ville	Nom du propriétaire
05-04089001	2259921 ETC	140 RUE ANGORA DOLLARD-DES-ORMEAUX QC	LOVE, PETER ANTHONY
05-05101212	3015849 ETC	4020 BOUL DES SOURCES APP 301 DOLLARD-DES-ORMEAUX QC	
50-03040399	2607937	2164-2174 AV MARCIL MONTREAL QC	
29-01010161	1583410	319 AV MELVILLE WESTMOUNT QC	CAPELOVITCH, ROBERTA ANNE
50-01029755	1193379	5366-5370 RUE FABRE MONTREAL QC	KOWCH, SYLVIE
50-01039144	1340455 ETC	682-696 RUE SAINTE-CATHERINE O MONTREAL QC	9189-9294 QUEBEC INC
50-01101373	1883796 ETC	2245 RUE DE CHAMPLAIN MONTREAL QC	FORTIN, DANIELLE
50-02024561	1740743	8385-8387 7E AV MONTREAL QC	WAGSCHAL, ALTER YANKOV
50-02155045	1771272	AV HAIG MONTREAL QC	MOKHATER, SOUMIA / MYRTIL, MAXIME
50-03023386	2496566	10454-10456 AV GEORGES-BARIL MONTREAL QC	SUCCESSION PIERRE ANDRE DE LA BOURSAIDIÈRE
50-03043863	3456876	7989-7991 RUE SAINT-ANDRE MONTREAL QC	KOKIW, PETER / KOKIW (USUFRUITIER), PETER
50-03076499	2176038 ETC	6150 AV DU BOISE APP L-7 MONTREAL QC	SAEID-ABADI, BJJAN / HOMAYOON, FERESHTEH
50-05076266	6047880	RUE FRANCOIS-LENOIR LACHINE QC	DAY & ROSS INC
50-05087472	2580723 ETC	414 RUE SAINT-SULPICE APP 307 MONTREAL QC	BECKWITH, MARILYN A.
50-05134085	2431229 ETC	445 AV VIGER O APP 704 MONTREAL QC	YOUSUF, ADIL / YOUSUF, AAMIR
50-05158094	4590426	CH DU BORD-DU-LAC L'ILE-BIZARD QC	9273-0761 QUEBEC INC
50-05204936	4590599	RUE CHERRIER L'ILE-BIZARD QC	
50-05212198	4783949 ETC	3895 RUE JEAN-TALON O MONTREAL QC	MIHOUBI, NOUREDDINE
50-05232722	5422131 ETC	5320 12E AV APT 001 MONTREAL QC	BOURDON, DAVID
50-05252802	5882727 ETC	1288 AV DES CANADIENS-DE-MONTREAL APP 1901 MONTREAL QC	WANG, ZIANG
50-05260990	5424064 ETC	1450 BOUL RENE-LEVESQUE O APP 1513 MONTREAL QC	SHEN, JIANPING
50-05062636	6104128 ETC	1211 RUE DRUMMOND APP 1205 MONTREAL QC	WANG, JIAO

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

- Les immeubles sont offerts en vente et vendus séparément, dans l'ordre où ils sont placés dans l'avis public.
  - Aucune offre ou enchère ne peut être reçue si celui qui l'a faite ne déclare ses nom, qualité, profession et domicile. Les offres et enchères peuvent être faites par procureur. Il est dressé procès-verbal des offres et enchères reçues.
  - Lors de l'adjudication d'immeubles, le prix de vente de son adjudication sera payable immédiatement par chèque certifié, traite bancaire ou mandat postal à l'ordre du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.  
  
À défaut de paiement immédiat, l'immeuble est remis en vente. Si l'immeuble est adjugé à un prix moindre que celui offert par l'adjudicataire en défaut, ce dernier est tenu au paiement de la différence.
  - L'adjudicataire doit aussi payer en sus du prix, de son adjudication, les coûts du certificat d'adjudication ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) applicables, le cas échéant, selon les dispositions législatives en vigueur.
  - L'adjudicataire devra être en mesure de fournir la preuve de son identité :
    - s'il est une personne physique, déclarer son nom, prénom, date et lieu de naissance, occupation et adresse de résidence. Il doit de plus présenter une pièce d'identité, notamment un permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport.
    - s'il est une personne morale, déclarer le nom, la forme juridique qu'elle emprunte, sa charte constitutive, son siège social et fournir la résolution autorisant le représentant à agir comme enchérisseur (copie de la charte ou acte constitutif).
- Toute personne ou compagnie intéressées à enchérir sur l'un ou plusieurs des immeubles annoncés pourra s'inscrire auprès de la personne chargée de la vente et lui fournir tous les documents requis aux présentes à partir de 9 h 30 le 17 janvier 2023. Cette inscription sera valable pour toutes les enchères auxquelles elle participera.
- L'adjudicataire prend l'immeuble dans l'état où il se trouve au moment de l'adjudication, avec tous les droits du propriétaire qui s'y rattachent, y compris les servitudes actives, même non inscrites au procès-verbal, et il l'acquiert sans garantie de contenance.
- La propriété vendue pour taxes impayées peut être rachetée par le propriétaire ou son représentant, en n'importe quel temps dans l'année qui suit la date de la vente, sur paiement à l'acquéreur du montant payé par lui pour cette propriété, y compris les coûts du certificat d'adjudication, les intérêts au taux fixé par la loi et les autres frais et moyennant en outre, dans le cas de lots vacants, le remboursement à l'acquéreur des taxes foncières générales ou spéciales payées par ce dernier.

Sylvie Chagnon, Directrice générale  
500, boul. Crémazie est  
Montréal (Québec) H2P 1E7